



TUTAC

TUTORAT DES AGENTS CONTRACTUELS ENSEIGNANTS, FORMATEURS, CPE ET DIRECTEURS DE CENTRE DE L'ENSEIGNEMENT AGRICOLE PUBLIC

Où trouver les programmes ?

Quelles sont les règles professionnelles spécifiques de mon métier ?

Quels sont les éléments de ma rémunération ?

Quels sont mes droits et obligations ?

Comment vais-je pouvoir me former ?

L'ENSEIGNEMENT AGRICOLE PUBLIC ET PRIVÉ EN CHIFFRES (APPRENANTS EN 2019-2020) FRANCE MÉTROPOLITAINE ET OUTRE-MER

Formation initiale scolaire (rentrée 2019)

4 ^{ème} - 3 ^{ème} - DIMA	28 143
CAP agricole (et CAP)	13 627
Seconde générale et technologique	8 146
Seconde professionnelle	26 254
Baccalauréat professionnel	47 061
Baccalauréat technologique	10 874
Baccalauréat série S	4 242
BTSA (et BTS)	19 660
Classes préparatoires	667

Apprentissage (31-12-2018)

Apprentis ----- 36 726
dont 2 255 dans le sup long et 34 471 dans l'enseignement technologique

Formation professionnelle continue (31-12-2018)

Stagiaires en FPC ----- 14,3 millions d'heures stagiaires

Nombre total d'apprenants = 211 995
dont 158 674 élèves et étudiants en formation initiale scolaire
auquel il faut ajouter 14,3 millions d'heures stagiaires dans la voie de la formation professionnelle continue

Enseignement supérieur agronomique, vétérinaire et de paysage (rentrée 2018)

Étudiants de l'enseignement supérieur agricole vétérinaire et paysager ----- 16 595

Dispositif TUTAC

La DGER a conçu un dispositif national d'accompagnement à la prise de fonction des nouveaux enseignants, formateurs, CPE et directeurs de centre contractuels des établissements publics d'enseignement et de formation professionnelle agricoles : TUTAC.

Ce dispositif spécifique proposé aux contractuels vise à leur permettre d'avoir accès, dès leur prise de fonction, aux informations nécessaires à l'exercice de leur nouveau métier et de bénéficier, sous diverses formes, d'un appui dans leur pratique quotidienne.

La note de service présentant le dispositif pour la rentrée 2020 paraîtra le jeudi 20 août 2020 sur BO AGRI et sera disponible sur Chlorofil dans la rubrique « actualité », puis dans l'espace « Système éducatif agricole », « Emplois, concours, formation et carrière », rubrique « Formation continue des personnels » puis dans « TUTAC : TUTORAT des Agents Contractuels » ou directement à l'adresse <https://chlorofil.fr/systeme-educatif-agricole/emplois/formation-continue/tutac>

Vous trouverez également dans cette rubrique la version électronique du « Classeur TUTAC 2020 » qui n'existe plus en version papier. Ce classeur TUTAC a pour but de faciliter votre insertion dans le monde de l'enseignement agricole public en posant les bases minimales des connaissances, des compétences et des comportements qui vous seront nécessaires.

Il comprend quatre grandes parties :

- Connaître l'enseignement agricole public (ses missions et son organisation, son cadre institutionnel du local au national) ;
- S'insérer dans l'enseignement agricole public (à votre arrivée, dans votre quotidien) ;
- Exercer son métier au quotidien (préparer son enseignement, mettre en oeuvre des séances d'enseignement, évaluer...) ;
- Évoluer dans son emploi, sa carrière.

L'inscription au dispositif vous permet d'être automatiquement inscrit

- à la « **conf-TUTAC** » : cette conférence vous permet d'échanger sur les problèmes rencontrés avec des collègues dans la même situation que vous, elle est animée par un modérateur et fonctionne pendant toute l'année scolaire.
- au **parcours de formation à distance « Accueil pour une prise de poste en EPL »** : conçu par AgroSup Dijon Eduter / Ingénierie et mis en œuvre pour la première fois en 2015. Vous recevrez à votre adresse educagri, les informations (identifiant et code d'accès) vous permettant d'accéder à la plate-forme de formation.
- à un **regroupement régional de pairs** : session d'information à initiative régionale organisée par les DRAAF (SRFD et DRFC) et DAAF (SFD et DRFC). Son objet est centré sur les aspects transversaux du métier : le travail en équipe, la participation aux diverses activités de l'établissement et la prise en compte de ses missions, les droits et devoirs, l'organisation du système éducatif de l'enseignement agricole et ses spécificités régionales.
 - || L'inspection de l'enseignement agricole anime l'atelier 2 « Les examens et la délivrance des diplômes, cœur de l'action des enseignants : l'évaluation dans l'enseignement agricole » dont elle a conçu le programme.
- à un **regroupement disciplinaire** : animé par l'inspection de l'enseignement agricole, organisé par AgroSup Dijon DirEAD (ex Eduter/CNPR). Son objet est centré sur les aspects didactiques liés à la discipline : la mise en œuvre des référentiels, les adaptations de connaissances liées à ces référentiels, les pratiques pédagogiques et les modalités d'évaluation spécifiques à la discipline, et sur l'exercice des missions.
- à un **regroupement spécifique pour les formateurs CFA/CFPPA**, si vous êtes concerné : animé par les inspecteurs de la formation professionnelle continue et de l'apprentissage, organisé par AgroSup Dijon DirEAD (ex Eduter/CNPR). Son objet est centré sur les spécificités de la mise en œuvre des formations et des évaluations en CFA et en CFPPA.
- à un **regroupement pour les conseillers principaux d'éducation contractuels** : animé par les inspecteurs à compétences générales, établissements et vie scolaire. Son objet est centré sur la place et le rôle du CPE dans l'EPLEFPA.
- à un **regroupement pour les directeurs de centre contractuels** animé par les inspecteurs de la formation professionnelle continue et apprentissage et par les inspecteurs développement-expérimentation-exploitations agricoles et ateliers technologiques. Son objet est centré sur la place et les rôles du centre au sein de l'EPL, son fonctionnement administratif et pédagogique.

Conditions pour s'inscrire sur le site : <http://inscription.tutac.educagri.fr> dès le 20 août 2020

- détenir un contrat pour un temps de travail de 50% ou plus,
- être affecté pour la 1ère fois dans un établissement d'enseignement en formation initiale (scolaire ou apprentissage) ou en formation professionnelle continue, ou en direction de centre ou en tant que CPE,
- disposer d'une adresse Mèlagri (voir § « Pouvoir échanger et communiquer »),
- avoir son code SAFO transmis par le délégué régional à la formation continue (DRFC) suite à la demande de votre établissement,
- être accompagné d'un membre de l'équipe de direction de l'établissement lors de la saisie des informations ou avoir transmis dûment remplie la fiche d'inscription au dispositif TUTAC.

Attention aux dates

Veillez à vous faire inscrire le plus rapidement possible afin de bénéficier de l'ensemble de ces prestations car les programmes de ces regroupements ne se recoupent pas mais se répondent.

- inscrit avant le 30 septembre 2020, vous bénéficierez de l'ensemble de ces prestations.
- inscrit entre le 1er et le 22 octobre 2020 avant 18h00, vous ne pourrez pas participer au regroupement régional de pairs.
- inscrit entre le 23 octobre et le 12 novembre avant 18h00, vous ne pourrez pas participer qu'au regroupement spécifique CFA-CFPPA.
- inscrit entre le 13 novembre 2020 et le 5 janvier 2021 avant 18h00, vous ne pourrez pas participer qu'au regroupement des directeurs contractuels.
- inscrit après le 6 janvier 2021, vous ne serez inscrit qu'à la « conf-TUTAC » et au parcours à distance.

Vos frais d'hébergement sont pris en charge et vos frais de déplacement vous seront remboursés sous réserve que vous transmettiez les pièces justificatives demandées par le DRFC (pour le regroupement régional de pairs d'octobre) et par AgroSup Dijon DirEAD (ex Eduter/CNPR) (pour les regroupements disciplinaires, spécifique CFA/CFPPA, CPE et directeur de centre*).

* Les agents des DROM-COM ne sont pas concernés par les regroupements disciplinaire, spécifique, CPE et directeur de centre.

Pouvoir s'informer sur l'enseignement agricole



<http://www.chlorofil.fr>

Espace web des professionnels de l'enseignement agricole français
Espace d'information, d'échanges et de travail au service de tous les membres de la communauté éducative de l'enseignement agricole français

● Espace 1 : « Système éducatif agricole »

- ◆ Mission et orientations stratégiques (Schéma Prévisionnel National des Formations, Projet stratégique pour l'enseignement agricole, Enseigner à produire autrement, Innovation pédagogique, Numérique éducatif)
- ◆ Structuration et organisation de l'enseignement agricole (Histoire ; Acteurs ; Appui et dispositifs ; Etablissements ; Fonctionnement des établissements ; Recherche, développement, expérimentation et innovation)
- ◆ Emplois, concours, formation et carrière
 - Personnels d'enseignement, de formation et d'éducation du second degré, Personnels de direction, Formateurs en CFA et CFPPA... ;
 - Formation continue des personnels : offre ministérielle et dispositifs spécifiques DGER (TUTAC, TutoFOP, Accompagnement des rénovations de diplômes, Appui à la prise de fonction, « Cap'Eval »
 - Mobilité et évolution professionnelle.

● Espace 2 : « Diplômes et ressources pour l'enseignement agricole »

- ◆ Formations et diplômes de l'enseignement secondaire et supérieur court
- ◆ Certificats et formations réglementés
- ◆ Organisation des examens et délivrance des diplômes
- ◆ Validation des Acquis de l'Expérience (VAE)
- ◆ Pratiques pédagogiques et de formation
- ◆ Ressources thématiques et disciplinaires

● Espace 3 : « Projets et actions en établissements »

- ◆ Politique éducative ; Education à la citoyenneté et vivre ensemble ; Santé et sécurité des apprenants ; Inclusion, orientation et réussites ; Coopération européenne et internationale ; Animation et développement des territoires ; Education au développement durable ; Action culturelle ; Pratiques sportives.

● Espace 4 : « Coronavirus Covid-19 »

- ◆ Informations ministérielles et inter-ministérielles, procédures et FAQ
- ◆ Informations spécifiques pour l'enseignement agricole (Continuité pédagogique dans les établissements d'enseignement agricole ; lancement du dispositif « Devoirs à la maison » ; Préparation de la rentrée scolaire et de l'année scolaire 2020-2021 dans le contexte du virus SARS-COV-2...) et informations du ministère

● Espace 5 : « Enseigner à produire autrement »

- ◆ Plan Enseigner à produire autrement ; Dynamiques régionales ; Pratiques et ressources pour agir ; Enjeux et débats sur l'agro-écologie.

● Espace 6 : « Innovation pédagogique »

- ◆ Plan de dynamisation et de valorisation de l'innovation pédagogique dans l'EA ; Expérimentations pédagogiques en établissements d'EA ; Comité national d'expertise de l'innovation pédagogique ; Rencontres de l'innovation pédagogique de l'EA ; Pollen.

● Espace 7 : « Numérique éducatif »

- ◆ Plan d'action triennal pour le développement du numérique éducatif NumEA ; Péd@goticea ; Ressources pour enseigner et apprendre avec le numérique ; Références sur le numérique éducatif pour alimenter la réflexion.

<http://www.educagri.fr>

- Site d'information et de promotion des établissements publics de l'enseignement agricole
 - Etablissements publics de l'enseignement agricole et leurs actualités (journées portes ouvertes...)
 - Témoignages sur les métiers de l'enseignement agricole
 - Formation, diplômes et certification (formation initiale scolaire et/ou apprentissage, formation professionnelle continue, VAE...) Vie scolaire et étudiante (stages à l'étranger, orientation...)
 - Réseaux et partenaires de l'enseignement agricole (DRAAF-SRFD, DAF-SFD, HCR, APREFA, ANFAa, ANEFA, APECITA...)

<http://agriculture.gouv.fr/thematique-generale/enseignement-et-formation>

- Espace de l'enseignement agricole qui a pour vocation de répondre aux besoins d'information des jeunes et des adultes dans leur projet d'orientation vers les secteurs de l'enseignement agricole
 - Formations et diplômes proposés dans les établissements publics et privés de l'enseignement agricole (lycées, centres d'apprentis, centres de formation pour adultes ou établissements d'enseignement supérieur agricole...)
 - Métiers et débouchés possibles après une formation dans l'enseignement agricole
 - Vie scolaire et étudiante (conditions d'inscription, internat, bourses d'études, scolarité et handicaps, stages et perspectives d'emplois, possibilités d'études à l'étranger...)

Pouvoir échanger et communiquer

Pour obtenir votre propre adresse électronique professionnelle : contactez votre gestionnaire local agricole (GLA)

- Mèlagri, vous propose en plus d'une messagerie professionnelle
- ◆ de disposer d'un bureau virtuel consultable depuis tout lieu disposant d'un accès internet
 - ◆ de vous inscrire via le modérateur à des « conférences » (thématiques telle conf-TUTAC, disciplinaires, transverses...)
- La liste des conférences mentionnant les noms des modérateurs à contacter est disponible dans l'espace « Infos messagerie ».

⚠ Mèlagri sera remplacé en novembre par un nouvel outil proposant messagerie, forums, fils de discussion...

Pouvoir se former

Les actions de formation nationales et régionales sont présentées sur le site de la formation continue :

<http://www.formco.agriculture.gouv.fr>

La procédure d'inscription aux diverses actions de formation y est précisément indiquée.